

Démarche	: DEETS 974 - Demande d'habilitation en tant que membre de jury de certification relative aux compétences de maître d'apprentissage / tuteur
Organisme	: DEETS 974 - Unité certifications sociales, paramédicales et titres professionnels

## Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

## Formulaire

Dans le cadre de vos activités professionnelles, vous êtes maître d'apprentissage ou tuteur et vous pouvez justifier soit :

- d'une certification de maître d'apprentissage confirmé ;
- d'une certification de maître d'apprentissage/tuteur inscrite à l'inventaire ;
- de l'accompagnement d'au moins trois apprentis/alternants sur la durée totale de leur parcours.

Vous n'êtes pas maître d'apprentissage/tuteur, mais vous pouvez justifier d'interventions régulières auprès de maîtres d'apprentissage/tuteurs dans le cadre de leurs missions (conseil, médiation, accompagnement, management ou formation).

\* Arrêté du 17 décembre 2018 relatif aux conditions de délivrance de la certification relative aux compétences de maître d'apprentissage/tuteur du ministère chargé de l'emploi.

## Aide préalable

**Le guide de la démarche est fait pour vous aider !**

Cliquez sur le bouton "Guide de la démarche" ci-dessus, afin de trouver toutes les informations utiles.

Prenez le temps de le lire avant de commencer votre saisie !

## Vos coordonnées

En majuscules.

### Date de naissance

### Commune de naissance

**Pays de naissance**

**Adresse postale**

**Code postal**

**Commune**

**Téléphone personnel**

Indiquez de préférence votre numéro de portable.

**Téléphone professionnel**

## **Situation actuelle**

**Statut**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Salarié
- Retraité
- Demandeur d'emploi
- Artisan
- Fonctionnaire
- Profession libérale
- Autre

**Précisions pour demandeur d'emploi ou retraité**

Pour demandeur d'emploi ou retraité, précisez la date depuis laquelle vous avez ce statut.

## **Mobilité géographique possible pour intervenir en tant que juré**

Cocher la ou les cases suivantes :

**A la Réunion ?**

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

**Si oui, précisez le secteur géographique :**

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Est

# DEETS 974 - Demande d'habilitation en tant que membre de jury de certification relative aux co

- Ouest
- Nord
- Sud

## Hors de la Réunion ?

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

**Si oui, précisez le département :**

## Pièces à fournir obligatoires

### Justificatif d'identité

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- CV à jour

## You êtes maître d'apprentissage/tuteur ?

### Important

Si votre situation ne relève pas de l'un des 2 cas ci-dessous, passez directement au point n° 7.

### You êtes maître d'apprentissage/tuteur et vous justifiez soit :

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Cas 1 : d'une certification de maître d'apprentissage confirmé ou d'une certification de maître d'apprentissage/tuteur inscrite à l'inventaire
- Cas 2 : de l'accompagnement d'au moins 3 apprentis/alternants sur la durée totale de leur parcours. La date de fin de l'accompagnement du dernier apprenti/alternant ne doit pas être antérieure de plus de 2 ans à la date d'habilitation

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Vous relevez du cas 1 ?

Joignez la copie du support attestant de votre certification.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Vous relevez du cas 2 ?

Joignez le CERFA des contrats concernant l'accompagnement d'au moins 3 apprentis/alternants sur la durée totale de leur parcours.

Vous devez être clairement identifié comme maître d'apprentissage/tuteur dans ce document qui doit également indiquer les dates de début et de fin du contrat.  
La date de fin de l'accompagnement du dernier apprenti/alternant ne doit pas être antérieure de plus de 2 ans à la date d'habilitation.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Vous relevez du cas 2 mais n'êtes pas en mesure de produire le CERFA ?

## **DEETS 974 - Demande d'habilitation en tant que membre de jury de certification relative aux co**

Joignez une attestation sur l'honneur d'avoir accompagné à minima 3 apprentis/alternants sur la durée totale de leur parcours. La date de fin de l'accompagnement du dernier apprenti/alternant ne doit pas être antérieure de plus de 2 ans à la date d'habilitation.

### **Complément (si vous avez joint l'attestation sur l'honneur)**

Vous devez compléter les informations ci-dessous justifiant de l'accompagnement d'au moins 3 apprentis/alternants sur la durée totale de leurs parcours.

Au bas de l'encart nommé "CONTRAT", cliquez sur "+ ajouter un élément pour CONTRAT" afin de fournir les éléments du 2ème contrat, puis cliquez à nouveau pour fournir les éléments du 3ème contrat.

#### **CONTRAT**

Entreprise

Adresse

Etablissement de formation responsable

Adresse

#### **Type de contrat**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Contrat d'apprentissage

Contrat de professionnalisation

Date de début du contrat

Date de fin du contrat

Intitulé précis de la certification visée

Entreprise

Adresse

Etablissement de formation responsable

Adresse

Type de contrat

## DEETS 974 - Demande d'habilitation en tant que membre de jury de certification relative aux co

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Contrat d'apprentissage

Contrat de professionnalisation

### Date de début du contrat

### Date de fin du contrat

### Intitulé précis de la certification visée

### Entreprise

### Adresse

### Etablissement de formation responsable

### Adresse

### Type de contrat

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Contrat d'apprentissage

Contrat de professionnalisation

### Date de début du contrat

### Date de fin du contrat

### Intitulé précis de la certification visée

## Vous êtes un professionnel ?

### Important

Vous êtes un professionnel justifiant d'interventions régulières dans le conseil, la médiation, l'accompagnement, le management ou la formation, auprès d'un maître d'apprentissage/tuteur dans le cadre de ses missions.

Votre expérience a minima d'un an (continue ou discontinue), doit se justifier au cours des 5 dernières années précédant la date d'habilitation.

Au bas de l'encart nommé "INTERVENTIONS", cliquez sur " + ajouter un élément pour INTERVENTIONS" afin de fournir les éléments relatifs à chacune d'entre-elles.

**INTERVENTIONS**

**Descriptif des interventions**

**Entreprise ou organisme**

**Adresse de l'entreprise ou de l'organisme**

**Nature de l'activité**

**Poste occupé**

**Date début**

**Date fin**

**Durée en mois**

**Descriptif des interventions**

**Entreprise ou organisme**

**Adresse de l'entreprise ou de l'organisme**

**Nature de l'activité**

**Poste occupé**

**Date début**

**Date fin**

Durée en mois

**Descriptif des interventions**

**Entreprise ou organisme**

**Adresse de l'entreprise ou de l'organisme**

**Nature de l'activité**

**Poste occupé**

**Date début**

**Date fin**

**Durée en mois**

## **Engagements du juré**

**La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :**

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende (code pénal, art.441-1) ;

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amendes (code pénal art.441-6) ;

Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

- 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
- 2° De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;
- 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié (code pénal art. 441-7).

**Engagement**

Je certifie justifier de mon expérience au regard de la certification visée et ne pas avoir de lien professionnel ou personnel avec le(s) candidat(s) présenté(s) à la session d'examen.

## DEETS 974 - Demande d'habilitation en tant que membre de jury de certification relative aux co

J'ai été informé(e) de la nécessité de connaître les référentiels correspondant à la certification visée, les droits et les obligations afférents à la fonction de membre de jury et de me professionnaliser.

Je déclare sur l'honneur ne pas faire l'objet d'une mesure pénale ou administrative d'interdiction de participer à un jury d'examen.

Je déclare sur l'honneur que toutes les informations fournies sont exactes et que la présente demande d'habilitation constitue l'unique demande pour cette certification durant l'année civile en cours.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### **Professionnalisation de juré**

Je déclare avoir été informé(e) de la nécessité de suivre une session de professionnalisation organisée par la DIECCTE, et de l'existence de documents utiles à l'exercice de ma mission sur le site : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/certification-competences-pro/certification-matu>

J'ai bien noté que ma candidature ne peut pas être validée par la DIECCTE tant que je n'ai pas effectivement suivi une session de professionnalisation et ratifié à l'issue de cette session la charte de déontologie (consultable dans le guide de la démarche).

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### **Autorisation**

Si je suis professionnalisé(e), j'autorise la DIECCTE à inscrire mes coordonnées dans l'applicatif CERES utilisé par le Ministère du Travail et les organismes agréés par celui-ci.

J'informerai la DIECCTE de tout changement relatif à ma situation personnelle et professionnelle (coordonnées, durée et périodes d'activités professionnelles).

Cochez la mention applicable

Oui

Non